

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 08 Septembre 2025

**Étaient présents** : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Francis HELAINE, absent et Mmes IDÉ Virginie, Isabelle CANNERT et GAUDEFROY Cathy, excusées.

**Ordre du jour** :

- Finances ; suivi FCTVA à percevoir, DM Voirie
- Suivi des projets et demandes de subventions ;
  - Eglise dernière phase,
  - Parc Salle des Fêtes
- Finalisation procédure Bien sans Maître
- Proposition d'implantation d'un verger participatif
- Appel d'offre Mutuelle Santé obligatoire employeur
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau du SIEP
- Indemnisation en cas d'annulation tardive de la salle des fêtes
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Depuis le dernier conseil :

- Monsieur le Maire remercie les personnes présentes lors des obsèques de Mme Dubois, ancienne secrétaire de Mairie.
- Suite à l'accident de Mr Delaporte début juillet Chaussée Brunehaut, ce dernier prend à sa charge le remplacement barrières, qui est prévu en Septembre et l'achat des jardinières détruites. Il dédommagera également la commune pour les plantes et le terreau.
- Concernant le fleurissement de la D1029, nous avons eu d'excellents retours. Celui-ci sera renforcé en 2026.
- Remerciements pour le 14 juillet. Cependant il est constaté une fréquentation en baisse. L'année prochaine il serait bon de repenser l'organisation de cette journée.
- Acte de vandalisme au Belvédère, des pierres ont été poussées dans l'étang. Tout a été remis en place par David et Gaëtan.
- Jeudi dernier une barrière a été pliée au monument, nous avons été avisés par le voisinage, et encore une fois merci à la vidéoprotection. Le gérant s'est excusé, le constat a été établi ce lundi.
- Panne du LED vert d'un feu récompense : pris en charge par garantie. La pièce arrive cette semaine. A voir radar pédagogique rue de Mesnil qui dysfonctionne.
- Enfin hier, découverte d'un nid de guêpes conséquent et enterré au cimetière. Nos employés communaux s'en sont chargés.
- Pour info, Dorothée travaille actuellement en intérim pour la Commune de Mesnil-Bruntel.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : l'avis du conseil sur l'implantation d'un parc éolien sur la commune de TINCOURT-BOUCLY.

**1/ Parc éolien sur la commune de TINCOURT-BOUCLY**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu de la Région concernant l'enquête publique relative à l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de TINCOURT BOUCLY, comprenant 2 aérogénérateurs et un poste de livraison.

La commune de BRIE est invitée à émettre un avis concernant l'implantation de ces éoliennes.

Monsieur le Maire souligne que l'avis de la commune est sollicité à chaque création de parc éolien dans un périmètre proche, mais force est de constater qu'il n'est jamais tenu compte de ce dernier.

Aussi, Monsieur le Maire propose pour cette fois d'émettre un avis neutre.

Après délibérations, à l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas émettre d'avis concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de TINCOURT BOUCLY.

## 2/ Finances

- **Solde de la D88**, la moitié a été réglée cette année (14 755,05€), l'autre le sera en début d'année prochaine.
- **Intérêts**, Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que suite au remboursement de 2 prêts relais, il convient d'honorer des intérêts de remboursement. Ces derniers n'ont pas été prévus au budget.

Il est donc proposé de prendre la modification budgétaire, suivante :

D'une part, à la **section fonctionnement** :

Article 66111 :	+ 2 800,00 €
Article 615228 :	- 1 700,00 €
Article 6156 :	- 500,00 €
Article 625 :	- 600,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

- **Investissement**, pour cette année ont uniquement été pris en charge la réalisation du surbaissé au lotissement de la ruelle, les honoraires de Mr Sauvé pour le permis de construire et l'enfouissement de la ligne électrique à l'église. Concernant ces 2 derniers points un déblocage de subvention sera effectué ultérieurement
- **FCTVA** : Nous avons reçu confirmation du montant de FCTVA qui sera reversé à la commune en début d'année prochaine à savoir 106 700 €.

Cela permettra de rembourser par anticipation le prêt relais TVA à hauteur de 70 000 €. Le restant nous servira à solder les travaux de la D88 et d'abonder les réserves en vu d'autres projets.

## 3/ Suivi des projets

- **Église** : Le permis de construire pour la phase 4 des travaux a été accepté. Mr Sauvé étant souffrant. Monsieur le Maire a finalisé le dossier avec l'aide des entreprises, il les remercie d'ailleurs. Un dernier dossier de subvention a été déposé auprès de la DRAC. La collecte de la fondation du patrimoine est toujours d'actualité. La mise en lumière de l'édifice va bientôt être mise en oeuvre par la SICAE sous forme de mécénat.
- **Parc paysager** : La demande de subvention formulée auprès de la Région au titre du fond d'appui aux projets locaux a été jugée recevable malgré un contexte budgétaire compliqué et va être présentée en commission prochainement. De la DETR a également été obtenu cet été à hauteur de 17ke

Le plan de financement sera revu afin d'optimiser certains postes.

- **Assainissement de la salle des fêtes** : aucun changement n'intervient sur ce projet qui sera réalisé durant l'aménagement du parc cet ce pour des raisons pratiques.

## 4/ Procédure Bien sans maître

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal, à savoir que la succession est ouverte depuis plus de 30 ans et qu'aucun successible ne s'est fait connaître. Il énonce ensuite à l'assemblée que les différentes étapes de la procédure concernant l'immeuble situé 7 rue d'Enfer (cadastré AD 48) ont été accomplies. Il convient donc pour le conseil de délibérer afin d'autoriser Mr le Maire à intégrer le bien dans le patrimoine communal. Un procès-verbal sera ensuite rédigé et affiché sur l'immeuble et en Mairie ; puis nous pourrons contacter un Notaire afin d'en officialiser le transfert.

Contact sera pris avec 3 Notaires pour évaluer les frais, nous irons au moins frayeux.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que concernant ladite parcelle, un échange verbal de terrain avait eu lieu avec l'ancien propriétaire et l'exploitant agricole limitrophe, Mr DAUDRE.

Monsieur le Maire propose donc de réaliser une division cadastrale. Cette question sera délibérée lors d'une prochaine séance. Mr Daudré ne prendra pas part à ce vote.

Mr DAUDRE s'engage à laisser un droit de passage le long de la bande.

Les frais de division seront assumés par la commune et Mr DAUDRE pour moitié chacun.

#### **5/ Verger participatif**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un mail de la fédération de chasse de la Somme qui propose de donner un kit de verger participatif (financé par l'OFB, l'état et la Région) aux communes pour des parcelles d'au moins 2000m<sup>2</sup>. Ce kit est composé de 15 arbres fruitiers et de 8 arbres d'accompagnement labellisés végétal local, ainsi que des protections et des dalles de paillage.

Il est donc proposé de mettre en valeur la partie haute de l'ancienne décharge (parcelle 45 au cadastre) qui permettra par ailleurs la création d'un superbe panorama sur les étangs.

Mr le Maire remercie Mr DAUDRE qui a d'ailleurs nettoyé une partie de la parcelle. Il conviendra de remblayer avec de la terre. Monsieur NOBECOURT souhaite également apporter son aide matériel et pour l'implantation et la fourniture de matières 1<sup>er</sup> nécessaire à la fabrication de tables de pique-nique et de garde-corps afin de sécuriser le site. Monsieur le Maire conviera les habitants mi-janvier pour la création de ce verger.

L'assemblée est d'accord avec cette démarche, il convient juste de bien vérifier le bornage de la parcelle.

#### **6/ Adoption du RPQS 2024**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2024.

#### **7/ Château d'eau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que concernant le contentieux relatif aux anomalies consécutives aux travaux de réhabilitation constatées au château d'eau, un règlement amiable a été proposé au SIEP du Santerre. De notre côté nous avons transmis les derniers rapports de l'entreprise HYDRA LOHTELLIER en charge de l'entretien du château à l'époque.

#### **8/ Participation Mutuelle**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier, une participation de la commune en matière de mutuelle sera obligatoire. Elle concernera les agents qui adhéreront à la MNT qui a remporté le groupement de commande opéré par le centre de gestion de la Somme et ceux ayant souscrit un contrat dit labellisé.

Le comité technique a été saisi. Monsieur le Maire qui propose une participation de 20€ par mois et par agent.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, et il est donné tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce sujet.

#### **9/ Indemnisation en cas d'annulation abusive de la salle des fêtes**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il serait opportun de mettre en place une indemnisation en cas d'annulation tardive de location de salle des fêtes.

En effet, cela occasionne un manque à gagner pour la commune.

Il est donc proposé de réclamer la moitié de la somme prévue au locataire qui annule sa location dans le mois précédent ladite location.

Après délibérations, les membres du conseil, décident à l'unanimité des membres présents de valider cette proposition.

Un avis de somme à payer de la moitié de la somme prévue sera donc transmis au locataire qui annule sa location dans le mois précédent la date de ladite location.

Il est précisé que cette pénalité ne sera pas appliquée pour cas de force majeure (maladie, décès sur justificatif).

#### 10/ Questions diverses

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : Peu de remarques ont été formulées lors de l'enquête public du PLUI mais celles-ci étaient pertinentes et seront étudiées par la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Une remarque a été écartées comme étant hors sujet car en cours de traitement et portant sur les écoulements d'eaux pluviales Chemin d'Athies/Rue d'enfer.

- **Demande de devis pour abattage ou élagage arbres** : Suite au décès de Mme Dubois, Monsieur le Maire rappelle qu'un arbre avait occasionné des dommages conséquents sur notre matériel de vidéoprotection, les lignes électrique et la fibre. La remise en état avait été prise en charge gracieusement et exceptionnellement par les entreprises concernées. Il convient d'abattre ou d'élaguer cet arbre voire d'autres. Il a été demandé un devis à Mr MERLIN et la succession a par ailleurs pris contact avec Mr NOBECOURT. Etant confirmé que ces arbres sont bien situés sur la parcelle de Mmes DUBOIS, leurs héritiers devront se charger de cette question. Mmes Dubois avaient été avisées par LAR par la commune (non réclamé) puis un courrier avait été remis en main propre.

- **Problématique des Haies dans le bas de la Rue Labarre** : Mr DAUDRE va proposer à Mr FALEMPIN de passer une épareuse, qui va être louée par l'AFR pour d'autres travaux, sur ses arbres empiétant sur la voie publique. Si refus, contact sera pris avec la sous-préfecture.

- **Proposition engazonnement trottoir en haut de la rue Labarre** : Il est proposé d'engazonner entièrement un côté et laisser le côté d'en face en cailloux. Mr JEAN rebondit sur la question du nettoyage de la commune. Il salue le travail des employés communaux mais déplore que les habitants ne soient pas plus concernés par l'entretien de leur devanture.

- **Journées du patrimoine** : Matinée du patrimoine Samedi 20 Septembre matin de 9h30 à 12h : visite libre de l'église et de la salle de conseil. Assurée par Olga, Antoine et David.

- **Repas des aînés** au Petit Baltard nous comptons 60 inscriptions ! Pour rappel il aura lieu le dimanche 12 octobre.

- **Elections Municipales** : Elles se dérouleront les 15 et 22 Mars 2026 (si nécessaire). Cette année plusieurs changements, avec notamment l'obligation d'une liste paritaire avec alternance Homme/Femme ou inversement. Pour Brie le nombre légal de conseillers est de 11 pouvant être porté à 13, et dérogatoire à 9. Le panachage est désormais interdit sous peine de nullité du bulletin. Une candidature unique est désormais impossible.

2 questions diverses sont traitées à huis clos. La séance est levée à 20h45.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marc SAINTOT

